



ELECTIONS 2019

**Synthèse des programmes
des partis politiques
francophones
en matière de fiscalité**

Dans le cadre des élections fédérales et européennes de 2019, le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) a élaboré un mémorandum et questionné les partis démocratiques francophones quant à leur position en matière de fiscalité au niveau national et international.

Voici une synthèse de leurs réponses. L'intégralité des réponses se trouve sur le site « lesgrossesfortunes.be ».

EN RÉSUMÉ :

- Le **MR** défend son bilan gouvernemental, veut diminuer l'impôt sur le travail et verdir les comportements, rejette beaucoup de propositions-clés (notamment la taxation des plus-values), appuie une transparence mais limitée par la vie privée et refuse entre autres l'établissement d'un registre des patrimoines, renvoie souvent au niveau européen à situer dans le cadre d'une compétition fiscale accrue.
- Le **PS** s'oppose aux inégalités de traitement entre citoyens et entreprises, donc appuie toute une série de mesures en matière de progressivité, globalisation, plus-value, énergies fossiles et impôt sur la fortune. Au niveau européen, il souhaite plus de transparence, mais à limiter souvent aux administrations ; aussi plus de convergence et d'efficacité.
- **Ecolo** appuie particulièrement la globalisation des revenus et approfondit par diverses pistes environnementales et sociétales très précises (notamment la transformation de l'avantage fiscal sur les voitures de société) de nombreuses propositions tant au niveau national qu'europpéen.
- Le **PTB** appuie toutes les propositions du RJF, à l'exception de la construction d'une capacité fiscale dans le cadre de la réforme de la zone euro, et en précise certaines, en matière d'impôt sur la fortune, loyers, plus-values... Il défend particulièrement l'instauration d'un impôt sur les patrimoines.
- Le **cdH** développe divers principes de base de la justice fiscale et un système dual pour les revenus plutôt que leur globalisation. Il appuie transparence, convergence et harmonisation fiscale au niveau européen mais avec les limites notamment de la vie privée. Il s'oppose à l'imposition des patrimoines, leur préfèrent une imposition des revenus issus des patrimoines.
- **DéFI** souhaite principalement une progressivité et globalisation des revenus réels à la « Hollandaise », compensant la suppression des voitures de société. Il refuse par contre l'établissement de différents registres à disposition de l'administration fiscale (des patrimoines, des actionnaires...), au nom de la protection de la vie privée ; et défend le système de la transaction pénale.

Ci-après, le détail (par thèmes) des positions de chaque parti. >>

1^{ère} partie :

EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES (IPP)

1.1. GLOBALISER LES REVENUS (TRAVAIL + IMMOBILIER + CAPITAL) ET PROGRESSIVITÉ

Globalement pour : PS, Ecolo, PTB

Plutôt pour : DéFI (à faire en deux temps)

Plutôt contre : cdH, MR (système à rééquilibrer entre les diverses sources de revenus)

Le **PS** veut la fin du précompte mobilier libérateur, le renforcement de la quotité exemptée pour les bas et moyens revenus et le rétablissement de tranches supérieures pour les hauts revenus ;

Ecolo souhaite un traitement distinct pour l'immobilier selon l'efficacité énergétique des bâtiments, la création d'un crédit d'impôt pour les revenus en-dessous du seuil imposable et la création d'une nouvelle tranche d'imposition pour les plus hauts revenus ;

Le **PTB**, taxer les loyers réels, supprimer le précompte mobilier libérateur et taxer les plus-values financières ;

DéFI à faire en deux temps, s'inspirant des Pays-Bas. D'abord séparément chacun des secteurs (travail/patrimoine) taxés progressivement et ensuite, une globalisation des deux secteurs réunis. Il propose aussi de relever la quotité exemptée à 1.139 euros/mois à indexer annuellement et d'améliorer la progressivité par 6 tranches de 25 à 50% ;

Le **cdH** veut un système dual. Revenus du travail imposés progressivement, revenus du patrimoine tous taxés au même niveau. Pas de nouvelles tranches > 50%. Une augmentation de la quotité exonérée et création de tranches intermédiaires comme au Luxembourg et un élargissement de la base imposable ;

Le **MR** veut aussi un système dual. Diminuer l'impôt sur le travail et un abattement d'abord de 500 euros sur habitation propre. Augmentation de la quotité exemptée jusque 13.500 euros.

1.2. RÉDUIRE LES AVANTAGES (FISCAUX) EN NATURE

Pour : PS, cdH, Ecolo, DéFI

Contre : MR

Le **PS** propose d'évaluer les ATN, revaloriser les salaires et établir un plafond maximum des ATN ;

Ecolo, revoir le système des voitures de société, à remplacer par un budget mobilité pour tous les travailleurs, sans pénalisation de ceux-ci ;

Le **PTB**, réduire les niches fiscales, souvent accordées aux plus hauts revenus ;

DéFI, suppression de l'avantage fiscal lié à la voiture de société et l'absence de cotisations « employés » ;

Le **cdH**, pour une réévaluation ;

Le **MR**, maintien du régime voiture de société, mais verdissement du parc automobile et budget mobilité.

1.3. ARRÊTER LE PHÉNOMÈNE DE « PASSAGE EN SOCIÉTÉ »

Pour : PS, PTB

Mitigés : cdH, DéFI

Contre : Ecolo, MR

Le **PS**, justifié parfois ; souvent, il s'agit d'optimisation fiscale. Si c'est sans justification économique réelle, il s'agit d'un abus à combattre ;

Le **PTB**, passage favorisé par une taxation favorable aux sociétés par rapport aux personnes physiques ;

Ecolo, mieux contrôler. Pas d'arrêt systématique de ce passage, problématique parfois en termes de responsabilité personnelle.

Le **MR**, ni décourager, ni encourager, permet aux entreprises de fournir de l'emploi, à faire dans le respect de la justice fiscale ;

Le **cdH**, lutter si impôt éludé, ne pas aller contre une protection du patrimoine soutenant l'esprit d'entreprendre ;

DéFI, distinguer patrimoines privés et professionnels, attention à la justice fiscale.

1.4. TRANSPARENCE ET DOUBLE DÉCLARATION PAR DÉBITEURS ET BÉNÉFICIAIRES

Pour : PS, Ecolo, DéFI, PTB

Contre : MR

En résumé, accord à l'**exception du MR** : pour lui, il n'est pas nécessaire de créer un nouvel arsenal pour une avancée progressive.

2^e partie :

EN MATIÈRE D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS ET ENTREPRISES (ISOC)

2.1. RETOUR AU TAUX DE TAXATION NOMINAL DE 33,99%

Pour : PTB

Contre : PS, PTB, Ecolo, DéFI, MR

Le **PS**, pas favorable à ce changement du gouvernement Michel, ne veut pas de retour en arrière mais une fiscalité plus favorable aux PME ;

Ecolo, priorité à la lutte contre l'optimisation fiscale, au contrôle des rulings, niches fiscales dénuées de sens économique, social ou environnemental ;

DéFI, non tout simplement ! ;

Le **cdH**, pas d'augmentation du taux ; donner une autre orientation que la stratégie de niches fiscales, accompagner les processus de l'OCDE et de l'UE, mettre en place une harmonisation de l'Isoc au niveau européen ;

Le **MR** : non, parce que nécessaire à la compétitivité et l'attractivité du pays.

2.2. RÉCUPÉRATION DES 700 MILLIONS D'EUROS ACCORDÉS AUX MULTINATIONALES (EXCESS PROFIT RULINGS)

Pour : PS, ECOLO, PTB

Contre : DéFI, cdH, MR

Le **PS** : Suivre l'UE ;

Le **PTB** : l'Etat belge ne doit pas contester la décision de l'UE ;

DéFI et le **cdH** : prennent acte de la décision du Tribunal de ne pas considérer ces rulings comme aides d'Etat, à critiquer au regard de l'éthique fiscale ;

Le **MR** : ne pas contester pour assurer la stabilité juridique des entreprises ;

Ecolo : regrette la décision de la Cour de Justice et veut revoir le système qui fait de la Belgique un paradis fiscal pour entreprises.

2.3. IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES DE CESSION D'ACTIFS

Pour : PS, Ecolo, PTB, cdH, DéFI

Contre : MR

Le **PS**, exonération injuste par rapport à la taxation du travail, y mettre fin avec taux minimum de 30% ;

Ecolo, de façon dégressive par rapport à la durée de détention des actifs - favoriser ainsi les investissements longs ;

Le **PTB**, en taxant comme un bénéfice normal ;

DéFI, pour compenser une diminution de la fiscalité sur le travail, globaliser les revenus et imposer l'ensemble des revenus du patrimoine mobilier de manière progressive (modèle hollandais) ;

Le **cdH**, l'absence de taxation des plus-values rétrécit la base fiscale du financement de l'Etat, d'où taux élevé pour financer l'Etat, nuit à l'équité de l'impôt ;

Le **MR**, non.

3^e partie :

EN MATIÈRE D'IMPOSITION SUR LA RICHESSE

3.1. ETABLISSEMENT D'UN REGISTRE DES PATRIMOINES

Pour : PS, Ecolo, PTB

Mitigé : cdH

Contre : DéFI, MR

Le PS, moyen pour permettre une imposition des patrimoines ;

Ecolo, récent dépôt d'une proposition de loi 54K3451 ;

Le PTB, faisable avec la fin des titres au porteur, et cadastres existants (immobilier, point de contact central, registre UBO) ;

Le cdH, favorable à une pleine transparence par rapport à l'administration, sans nuire à la protection de la vie privée ;

Le MR et DéFI, non sans justifications.

3.2. IMPÔT SUR PATRIMOINES SUPÉRIEURS À 1 MILLION D'EUROS

Pour : PS, Ecolo, PTB

Contre : DéFI, cdH, MR

Le PS, proposition de loi déposée pour taxation progressive et tranches à partir de 1,25 million d'euros (hors habitation personnelle et activité professionnelle) ;

Ecolo, taux de 1% à 1,5% (hors habitation principale et activités professionnelle) ;

Le PTB, avec taux de 1 à 3% sur patrimoines nets supérieurs à 1 million d'euros et exonération plafonnée pour maison d'habitation et actifs professionnels ;

DéFI, non, globaliser les revenus immobiliers et mobiliers ;

Le cdH, fausse bonne idée, mieux imposer l'ensemble des revenus du patrimoine ;

Le MR, pas efficace, conduit à une fuite des capitaux.

4^e partie :

AMÉLIORER LA PERCEPTION DE L'IMPÔT

4.1. RECRUTER DES INSPECTEURS SUPPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER LES CONTRÔLES FISCAUX

Pour : PS, Ecolo, DéFI, PTB, cdH, MR

Le PS, renforcer l'ISI par l'engagement de 150 inspecteurs pour les impôts du fédéral ;

Ecolo, dans différents secteurs du fiscal, de la police financière et de la Justice : 500 à l'AGFisc, 100 à l'ISI, des informaticiens au BISC, ainsi qu'à l'OCDEDFO et ORC, 20 fonctionnaires fiscaux détachés au Parquet, 10 nouveaux juges spécialisés pour un plan coordonné de lutte contre la fraude fiscale ;

Le PTB, oui ;

DéFI, engager 150 inspecteurs à l'ISI ;

Le MR, oui pour les services contre la fraude ;

Le cdH, priorité à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, donc engager. Créer un corps européen d'inspecteurs fiscaux. Recruter tant que cet apport est supérieur à son coût.

4.2. METTRE FIN À LA TRANSACTION PÉNALE EN MATIÈRE FISCALE

Pour : PS, Ecolo, PTB

Mitigé : cdH

Contre : DéFI, MR.

Le PS, contre une justice basée sur des moyens financiers qui permettent aux plus riches de se racheter et pas les autres citoyens, à envisager lorsque nécessaire et pas permanent ;

Ecolo, veut empêcher ce recours sur les grands dossiers de fraude ;

Le **PTB**, oui ;

Le **cdH**, à limiter, exclure les cas très graves de fraude fiscale, à faire traiter par un seul juge pour accélérer le traitement ; à inscrire dans un cadre de poursuites claires ;

DéFI, pas opposé au mécanisme de transaction pénale en matière fiscale ;

Le **MR**, non, car permet recettes et procédures accélérées.

4.3. ETABLIR UN REGISTRE REPRENANT TOUTES LES DONNÉES

Pour : PS, Ecolo, PTB

Mitigé : cdH

Contre : DéFI, MR

Le **PS**, établir une base de données pour l'administration fiscale pour recouvrement, contrôle ou enquête ;

Ecolo, prendre exemple sur l'usage du fichier FICOBA en France, arme redoutable ; son usage est conditionné ;

Le **PTB**, oui ;

Le **cdH**, favorable à une pleine transparence des avoirs vis-à-vis de l'administration fiscale sans nuire à la vie privée ;

DéFI, non ;

Le **MR**, non, le fisc dispose déjà d'éléments pour établir le patrimoine.

4.4. LANCER DES PROCÉDURES-CLÉS

Globalement pour : PS, Ecolo, DéFI, PTB, cdH

Globalement contre : MR

Mise à jour du cadastre immobilier :

Le **PS**, sur tout le territoire ; **Ecolo**, en dialogue avec les communes ; le **PTB** et **DéFI**, oui ; le **cdH**, non – a engendré des inégalités, mais une révision coûte et est lente à mettre en œuvre ; le **MR**, non, seulement pour les nouvelles constructions, souhaite suppression du PRI et commencer par un abattement de 500 euros.

Relevé des comptes bancaires :

Le **PS**, renforcer le point de contact central (PCC) ; **Ecolo**, sur le modèle FICOBA en France ; le **PTB**, oui ; le **cdH** et **DéFI** rappellent le PCC, créé en 2013 ; le **MR**, non.

Relevé des comptes-titres :

Le **PS**, créer une banque de données officielles des portes-feuilles d'actions et autres titres ; **Ecolo**, sur mode FICOBA ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, rappelle que la taxation des compte-titres contient déjà un relevé des comptes ; le **cdH**, renvoie au PCC ; le **MR**, non.

Relevé des assurances en cours :

Le **PS**, certaines assurances contiennent des portes-feuilles financiers et exigent transparence ;

Ecolo, sur mode FICOBA ; le **PTB**, oui ; **DéFI** : distinguer les types de contrats d'assurance pour dresser le relevé ; renvoie au PCC ; le **MR**, non.

Relevé des noms des actionnaires :

Le **PS**, renforcer la publication des noms ; **Ecolo**, sur mode FICOBA ; le **PTB**, oui ; le **cdH**, sans nuire à la protection de la vie privée ; **DéFI**, non ; le **MR**, non.

Accès aux coffres forts (bancaires) :

Ecolo, sur demande justifiée et confidentialité ; le **PTB**, oui ; le **cdH** renvoie au PCC ; **DéFI**, en équilibre avec la vie privée ; le **MR**, non.

Accès facile des contrôleurs au registre des sociétés-écrans (fichier UBO) :

Le **PS**, obligation de transmission au registre UBO à renforcer et accès facile aux contrôleurs dans le cadre des grandes enquêtes fiscales ; **Ecolo**, suivant les règles européennes ; le **PTB**, oui ; le **cdH**, pour lutter contre blanchiment d'argent et financement du terrorisme ; le **MR**, oui.



5^e partie :

AU NIVEAU INTERNATIONAL

5.1 AMÉLIORER LA TRANSPARENCE FISCALE

Globalement pour, y compris au MR

Lever le secret bancaire au niveau national et mondial :

Le **PS**, aller plus loin dans l'échange automatique d'informations au niveau européen, exigée pour la mobilité des capitaux ; **Ecolo**, en collaborant avec les Etats européens et informatisant les services ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, pour le faire, améliorer la coopération entre Etats ; le **cdH**, poursuivre avec l'OCDE la fin totale du secret bancaire ; le **MR**, oui.

Accès public au registre des sociétés-écrans :

Le **PS**, oui si la justice prouve qu'il y a sociétés-écrans ; **Ecolo**, via site internet du SPF Finances ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, pas nécessaire que cela soit public ; le **cdH**, accessible déjà par internet au grand public et payant parfois, rôle de la Belgique en Europe et sanctions à prévoir contre les pays qui refusent de coopérer ; le **MR**, sera fait fin 2019.

Rapports publics des multinationales pays par pays :

Le **PS**, à renforcer par des directives européennes ; **Ecolo**, a déposé une proposition de loi 54K1654, dans le cadre de la Commission Panama Papers, non retenue ; le **PTB**, oui ; le **cdH**, pour transparence totale avec info de qualité permettant d'espérer ainsi que corriger des comportements dommageables ; **DéFI**, pas pénaliser les petites entreprises, avec un chiffre d'affaires de plus de 750 millions euros et plus de 50 millions de revenus au sein de l'UE ; le **MR**, oui.

Interdire toute transaction économique avec les paradis fiscaux :

Le **PS**, prévoir toute une série de possibilités, la plus forte serait l'interdiction totale de transaction ; **Ecolo**, sauf preuve de la réalité économique et paiement correct des impôts sur bénéficiaires ; le **PTB**, sauf si transaction économique réelle et légitime ; le **cdH**, interdiction de conclure des contrats avec entités dont le siège social est situé dans un paradis fiscal ; **DéFI**, avant sanction, définir clairement et légalement un paradis fiscal ; le **MR**, oui.

Sanctions contre responsables, parties prenantes et intermédiaires impliqués dans la fraude et l'évasion fiscale :

Le **PS**, les intermédiaires impliqués doivent être considérés comme co-auteurs ou complices pour sanctions imposées ; **Ecolo**, sanctions financières et pénales – sanctions spécifiques pour

les intermédiaires comme des interdits professionnels ; le **PTB**, appliquer les peines déjà prévues y compris la prison si fraude fiscale grave ; **DéFI**, prévoir seulement des sanctions administratives pour les intermédiaires frauduleux ; le **cdH**, prévoir un arsenal de sanctions contre ces co-auteurs ou complices et l'instauration d'un serment bancaire ; le **MR**, oui.

Transparence du Groupe Code de Conduite européen :

Le **PS**, plus de transparence, mais discrétion sur les processus de négociation ; **Ecolo**, établir un bilan des 20 ans du groupe Code de Conduite, avec résultats ; le **PTB**, **DéFI** et le **MR**, oui ; le **cdH**, Code de Conduite à rendre efficace et contraignant.

Publication des rescrits fiscaux (rulings) et « Advance Price Agreements » :

Le **PS**, favorable, mais anonyme si nécessaire ; **Ecolo**, d'abord, les éléments-clés rendus publics, ensuite, les règles fiscales et les taux des MN ; le **PTB**, si on les supprime, plus nécessaire de les rendre publics ; **DéFI**, oui ; le **cdH**, attaquer l'opacité pour assurer meilleure transparence et coopération entre Etats ; le **MR**, à discuter pour montants et enjeux importants.

Protection et soutien aux « lanceurs d'alerte » :

Le **PS**, pour un statut ; **Ecolo**, se réjouit de la Directive européenne (12 mars 2019) avec protection quel que soit le canal emprunté (interne ou auprès du régulateur) ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, pour statut légal et information proactive ; le **cdH**, doivent bénéficier du soutien du juge d'instruction afin d'éviter pénalisation et mise en danger ; le **MR**, avec procédure.

Empêcher que les contributions fiscales des entreprises puissent bénéficier du régime du « secret d'affaires » :

Ecolo et le **PTB**, oui ; le **PS** et le **cdH**, le régime permet protection des savoir-faire, brevets, mais ne peut couvrir l'abus fiscal et interdire des sanctions ; le **MR**, pas de réponse.

Fin des clauses d'arbitrage dans les traités de prévention de double imposition :

Le **PS**, procédures de conciliation doivent être plus transparentes ; **Ecolo**, le **PTB**, **DéFI**, le **MR**, oui ; le **cdH**, pour cadre global transparent avec respect du droit des affaires.

Registre public des propriétaires et bénéficiaires des Trusts, Fondations :

Ecolo, avec la nouvelle (6^e) directive anti-blanchiment, accorder le libre accès, sans prouver un intérêt légitime ; Le **PS**, surtout accessible à l'administration fiscale et autres organes concernés ; le **PTB**, **DéFI**, oui ; le **MR**, registre UBO ; le **cdH**, le registre UBO doit être accessible aux autorités et citoyens avec intérêt légitime.

Séparation stricte des activités de conseil et de certification de comptes :

Ecolo, séparation stricte au niveau d'une proposition européenne, enquête sur la concentration dans le secteur de l'audit ; Le **PTB**, **DéFI** et le **MR**, oui ; Le **PS**, avoir davantage de séparation et de transparence entre ces deux activités ; le **cdH**, si superposition, prévoir une plus grande indépendance entre ces deux fonctions.

5.2. UNE GOUVERNANCE JUSTE ET EFFICACE

Création d'un organisme fiscal sous l'égide des Nations-Unies :

Accord, mais le cdH et le MR soutiennent aussi l'OCDE. Le **PS**, cela permettrait d'englober l'ensemble des Etats ; **Ecolo** et le **PTB**, oui ; **DéFI**, oui avec un rôle bien défini ; le **cdH**, avec l'OCDE qui doit être un lieu de partage et de recherche de solutions ; le **MR**, peut-être agrandir l'OCDE ?

Soumettre les questions fiscales européennes à la procédure ordinaire :

(majorité au Conseil – codécision du Parlement européen)

Accord et discussion possible :

Le **PS**, pour répondre en temps réel à la fraude, évasion fiscale, GAFA, TVA etc ; **Ecolo**, l'article 116 du Traité permet de contourner l'unanimité pour distorsion de concurrence ; le **PTB**, parallèlement établir un principe de non-régression pour droit à une fiscalité plus juste et refus de recul social, écologique et démocratique ; le **cdH**, pour abandonner les blocages actuels et s'inscrire dans une convergence fiscale ; **DéFI**, par coopérations renforcées pour convergence fiscale ; le **MR**, ouvert à la discussion.

Construire une capacité fiscale dans la zone euro :

4 Oui, 2 Non :

Le **PS**, dans débat sur réforme de la zone euro, la fiscalité permettrait harmonisation et convergences ; **Ecolo**, par un budget spécifique à la zone euro, dans le cadre financier pluriannuel avec dès lors contrôle du Parlement ; le **cdH**, doter le niveau européen d'un budget et de ressources propres est prioritaire afin d'investir ; le **MR**, oui ; le **PTB**, non, par crainte de réformes qui sapent convergence, investissement public et solidarité, mieux vaut créer des Fonds spécifiques d'investissement public et de solidarité ; **DéFI**, non.

Soutenir des coopérations renforcées en matière fiscale :

Accord général :

Le **PS**, premier pas vers la convergence ; **Ecolo**, pour faire sauter le verrou de l'unanimité, mais l'exemple de la TTF montre que ce n'est pas nécessairement un gage de réussite ; le **PTB**, oui pour les Etats voulant avancer ; **DéFI et le MR**, oui ; le **cdH**, pas attendre un consensus.

Plutôt que des milliers de conventions bilatérales, négocier une convention-cadre multilatérale aux Nations-Unies pour la coopération et la transparence fiscale :

Accord général :

Le **PS**, plus large que l'OCDE donc avec toutes les parties prenantes (pays en développement) ; **Ecolo**, en parallèle, mandater la Commission européenne pour une révision des conventions existantes ; le **PTB et DéFI**, oui ; le **cdH**, à favoriser ; le **MR**, à faire à l'OCDE.

Réalisation d'une étude sur l'impact des législations belges encourageant l'évasion fiscale agressive et l'impact des conventions fiscales bilatérales sur les pays en développement.

Accord général :

Le **PS**, à faire réaliser objectivement et avec les parties prenantes ; **Ecolo**, le **PTB et DéFI**, oui ; le **cdH**, permettra de mesurer l'ampleur des pratiques fiscales dommageables et d'agir au niveau du Code de conduite européen ; le **MR**, oui.

5.3. FIN DE LA COURSE VERS LE BAS DE L'ISOC, EMPÊCHER FRAUDE ET ÉVASION FISCALES

Base commune consolidée à l'Impôt des sociétés et taux plancher minimum

Accord général pour le niveau européen : PS, oui mais l'harmonisation des taux pas au détriment des PME ; **Ecolo**, oui avec statut d'établissement stable numérique - inclusion de clauses anti-abus – taux minimum 20% - convergence des règles comptables et fiscales ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, pierre angulaire ; le **cdH**, première étape ; le **MR**, au niveau européen avec des politiques nationales spécifiques.

Suppression des exemptions (intérêts notionnels, Patent Boxes et autres)

5 oui, 1 non :

Le **PS**, oui mais pas supprimer les déductions pour PME avec emplois durables ; **Ecolo**, supprimer les régimes facilitant la planification fiscale agressive des multinationales ; le **PTB**, oui ; **DéFI**, suppression des intérêts notionnels, mais attention à nuire à la compétitivité des entreprises ; le **cdH**, éviter la multiplication de mécanismes, soutenir le capital dans des investissements productifs ; le **MR**, non, mesures déjà prises avec la réforme de l'Isoc.

Renforcer la mise en œuvre de la Directive européenne anti-évasion/ATAD

Accord général :

Le **PS**, pour mesures les plus fortes prévues ; **Ecolo**, transposition ambitieuse notamment pour les SEC (sociétés étrangères contrôlées), limitation de la déductibilité des intérêts, pour une clause anti-abus générale harmoniser art. 344, §1, CIR 92 avec l'article 6 de la directive ATAD ; le **PTB** et **DéFI**, oui ; le **MR**, déjà fait, mais aller plus loin ; le **cdH**, fondamental, pas de faible transposition pour la Belgique.

Taxation « unitaire » des multinationales par entités séparées

Accord général :

Le **PS**, implémentation rapide des directives européennes ; **Ecolo**, oui voir plus haut la proposition détaillée sur les bases consolidées ; le **PTB**, **DéFI** et le **MR**, oui ; le **cdH**, soutien à la proposition de la Commission (répartition de la base consolidée des MN entre Etats).

6^e partie :

UNE FISCALITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Taxe sur les transactions financières pour toutes opérations financières

Accord général mais différences sur les taux : 1% et 0,01% pour produits dérivés pour le PS et DéFI, 0,1 et 0,05 pour Ecolo et 0,1 pour le PTB – à réaliser dans le cadre des coopérations renforcées européennes – **Ecolo**, avec taxation sur ordres annulés, impliquant également les transactions de change, pour les produits dérivés selon la valeur nominale couverte par le produit et non selon prix du produit lui-même ; le **MR**, au niveau européen ; le **cdH**, pour permettre aux banques de contribuer au projet européen, lui qui a été tellement soutenu et freiner les échanges « hautes fréquences ».

Taxation des GAFAs et de l'économie digitale

Accord général :

Le **PS**, instaurer une taxation effective et une fiscalité touchant aux données personnelles ; **Ecolo**, taxation provisoire sur certaines activités numériques, à moyen terme introduire le concept d'établissement numérique stable ; **DéFI**, taxation d'au moins 3% sur le chiffre d'affaires des grands groupes de sociétés ; le **PTB**, oui ; le **MR**, au niveau de l'UE ; le **cdH**, introduit 2 propositions de loi, attend une réforme de l'impôt au niveau européen.

Mettre fin aux subsides à la production et distribution des énergies fossiles

Accord, restriction et précisions :

Ecolo et le **PTB**, oui ; le **PS**, pour une fiscalité d'incitation aux énergies renouvelables, avec une politique sociale ; **DéFI**, pour une sortie définitive et progressive des filières fossiles, pour un tax shift en faveur des voitures électriques et/ou au gaz naturel ; le **MR**, dépend de ce que l'on met dans la question ; le **cdH**, pour favoriser les comportements vertueux, en commençant par les plus polluants (avions, navires), joindre des mécanismes aux frontières pour pénaliser les importations délictueuses.

Taxes internationales sur le carburant aérien et maritime (Kérozène)

Accord au niveau européen :

Le **PS**, au niveau européen ; **Ecolo**, avec amélioration du service et tarifs pour trajets internationaux en train ; le **PTB**, avec réduction des prix du transport ferroviaire international ; **DéFI**, pour la transition énergétique ; le **MR**, oui ; le **cdH** accord rapide au niveau européen tenant compte du coût environnemental.

RJF!

RÉSEAU POUR LA JUSTICE FISCALE



Liste des adhérents au Réseau pour la Justice Fiscale :

Agir pour la Paix, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne) Wallonie-Bruxelles, C.A.D.T.M. (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes), CETRI (Centre Tricontinental), (Centrale Générale des Syndicats Libres de Belgique), C.N.C.D - 11.11.11 (Centre National de Coopération au Développement), C.N.E. (Centrale Nationale des Employés), Collectif Roosevelt.BE, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Crédal, C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens), Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, Equipes Populaires, F.D.S.S. (Fédération des services sociaux), F.G.T.B. (Fédération Générale du Travail de Belgique), la F.G.T.B. wallonne, Fraternité séculière Charles de Foucauld, G.R.E.S.E.A. (Groupe de Recherche et d'Etude pour une Stratégie Economique Alternative), ITECO, JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), Justice et Paix, Kairos Europe (W-B), MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), Oxfam Solidarité, P.A.C. (Présence et Action Culturelles), Réseau Financement Alternatif, R.W.L.P. (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté), U.N.S.P. (Union Nationale des Services Publics)

Contact

Pour contacter le RJF :

Daniel PUISSANT

Secrétaire du Réseau pour la Justice Fiscale

04/252 85 94 - 04/361 20 61

puissantd@gmail.com

Adresse de correspondance : ATTAC Wallonie-Bruxelles - rue du Beau Mur, 48 - 4030 LIEGE